

Méthodologie

La CAF a un rôle essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge des prestations légales et de l'action sociale familiale. Elle gère ainsi les aides en faveur :

- des familles, par le versement des prestations familiales aux parents et aux enfants et par le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, restauration scolaire, etc.) ;
- du logement, par l'attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) et une participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers ;
- de la lutte contre la précarité, par le versement aux personnes en grande difficulté de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, l'Allocation aux Adultes Handicapés et le Revenu de Solidarité).

Dans le cadre des prestations familiales, la Caisse d'Allocations familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département et les Îles du Nord, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 20 ans et si elle remplit certaines conditions.

Les enfants sont considérés à charge jusqu'à l'âge limite :

- de 16 ans, dès lors que l'obligation scolaire est respectée ;
- de 20 ans à condition toutefois, qu'ils travaillent, que leur rémunération nette mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC brut calculé sur la base de 169 heures.

Toutefois, cet âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de logement et à moins 25 ans pour l'attribution du RSA.

Les allocations familiales sont versées à partir du premier enfant (23,78 € pour un enfant à compter d'avril 2014).

Les conditions d'attribution, les seuils de ressources et les barèmes sont différents de la France hexagonale. Dans les DOM, le Complément Familial est attribué aux familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans et pas d'enfant de moins de 3 ans. Le seuil de ressources pour l'éligibilité à la prestation est inférieur à celui fixé dans l'hexagone et le montant de la prestation versée est sensiblement inférieur.

Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation des résultats des recensements de la population et des données mises à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin.

Les principales sources sont :

- recensements de la population (exploitations principale et complémentaire),
- kit synthèse locale, version 16.1,
- base de données communales (BDCOM),
- état civil,
- impôt sur le Revenu des Personnes Physiques,
- Données CAF.

Bibliographie

- Caisse d'allocations familiales Métropole et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2014 »
- Caisse d'allocations familiales Métropole et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013 »
- A. Vilain, avec la collaboration de M.-C. Mouquet, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2013 », Drees, collection Études et résultats, n° 0924 - Juillet 2015.
- C. Beller, O. Guillon, « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2014 », Commissariat général au développement durable, Observation et statistiques Logement – Construction, n° 586, Décembre 2014.
- P. Quetier, « La construction neuve - Thématique Logement Année 2014 », DEAL Guadeloupe, Mission développement durable et évaluation environnementale, Septembre 2015.
- P. Quetier, « Le parc locatif social en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2014 », DEAL Guadeloupe, Mission développement durable et évaluation environnementale, Septembre 2015.
- Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS), « Bilan statistique des prêts à 0 % émis en 2014 », Mars 2015.

Pour en savoir plus

T. Aoudia, A. Benhaddouche, B. Chanteur, M. Guillaume, « Familles de Guadeloupe », Insee Antilles-Guyane, Septembre 2002. Produit en vente dans la bibliothèque de de l'Insee, à l'adresse suivante : http://bibliotheque.insee.net/index.php?lvl=notice_display&id=137749.